



Fédération des travailleurs de la métallurgie CGT

POUR LE PATRONAT C'EST NOËL AVANT L'HEURE !

Avec l'aide du gouvernement et ses ordonnances, le patronat de la métallurgie s'accapare 6 jours ouvrables de congés payés, par salarié, pour les imposer à sa guise jusqu'au 31 octobre 2020. **Pour le patronat c'est Noël avant l'heure !**

Lors des pseudos négociations de branche de la semaine dernière, l'UIMM a refusé toutes les propositions de la CGT, dont le but était d'obtenir des contreparties pour les salariés, compte tenu que les ordonnances sont très favorables pour les employeurs.

Ainsi l'UIMM a refusé de négocier :

- Le maintien d'une **indemnisation à 100%** (au lieu de 84% du salaire net) des heures de chômage partiel pour tous les salariés quelle que soit leur entreprise ou groupe
- La **définition des activités de la branche qui sont essentielles pour la Nation** et qui doivent être maintenues avec les conditions de sécurité indispensables pour les salariés et les activités non vitales qui doivent être mises à l'arrêt immédiatement. L'objectif de la CGT est de réduire le nombre de personnes potentiellement exposées et ainsi participer à l'efficacité du confinement demandé par les pouvoirs publics et les professionnels de santé.
- La **prise en compte de la situation des salariés arrivés en cours de période** et qui n'auraient pas acquis un droit à congés complet. La CGT avait proposé de proratiser le nombre de jours dont pouvait disposer l'employeur dans ce cas.

Le temps viendra où chacun devra assumer ses responsabilités. Nous rappelons qu'en matière de santé, tant physique que morale, ainsi que de sécurité des salariés les employeurs ont un devoir de résultat.

Devant le refus de l'UIMM de négocier des droits pour protéger la santé, la sécurité des travailleurs face à la crise sanitaire et de préserver leur niveau de salaires, **la FTM-CGT ne signera pas l'accord national.**

Notre Fédération regrette que les autres organisations syndicales signent cet accord de recul social, alors que l'unité aurait contraint l'UIMM à négocier des contreparties favorables pour les travailleurs de la branche.

La FTM-CGT, avec ses militants et les salariés continuera, dans les entreprises, à revendiquer des droits nouveaux pour sortir le pays de cette crise sanitaire. C'est en ce sens qu'elle met à disposition une pétition nationale : <https://ftm-cgt.fr/petition-suspension-des-activites-non-vitales/>